Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260330-03_2026_2-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/04/2026
Et
Publication ou notification du : 02/04/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, SORIN Romane, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : M. COUQ Yann

03/2026-23 – Commission communale des impôts directs

Le Maire expose ce qui suit à l'assemblée délibérante :

L'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué – président de la commission – et de six commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Constituée dans les deux mois qui suivent l'élection du conseil municipal, elle émet un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (1er janvier 2017), elle participe, en plus, à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La Direction Régionale/Départementale des Finances Publiques désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants parmi la liste des contribuables dressée par le conseil municipal en nombre double.

Mme le Maire invite l'assemblée à dresser cette liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants représentant les différentes catégories de contribuables.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260330-03_2026_2-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Dresse la liste des 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants comme suit :

Commissaires titulaires :

1. M. Didier TRAVERS
2. M. Théophile BOUÉ
3. M. Daniel ORRIERE
4. M. Jérôme BEAUDOUIN
5. M. Patrick DAVARD
6. Mme Michele BARBOT
7. M. Raymond BORDIER
8. Mme Nicole CORDELIER
9. M. Jean-Yves LUCAS
10. M. Claude HANY
11. M. Patrice GRAS
12. Mme Sonia PENIGUEL

Commissaires suppléants :

1. M. Alain CORNÉE
2. Mme Edith TROPÉE
3. M. Jean HERVAGAULT
4. M. Vincent HÉNO
5. M. Olivier FRASLIN
6. M. Anthony MARIN
7. Mme Morgane LEBLANC
8. M. Henri MOREL
9. Mme Valérie PANNETIER
10. Mme Nolwenn COURTAIS
11. Mme Nathalie BRICARD
12. M. Bernard LOUVEL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

MAIRIE de SAINT-M'HERVÉ 35

Secrétaire de séance
M. COUQ Yann